

Politique du patrimoine *culturel* de la Ville de Carleton-sur-Mer



Le document de la Politique du patrimoine culturel de la Ville de Carleton-sur-Mer a été réalisé par un comité formé de huit personnes.

Du milieu municipal :

Pascal Alain, directeur du loisir, de la culture et du tourisme
France Leblanc, conseillère municipale

De la communauté :

Gabrielle Ayotte-Garneau
Guylaine Blais
Raymond Deslauriers
Patrick Dubois
Jean-Claude Guimond
Paul Lemieux

Recherche et rédaction

Johanne Poulin, chargée de projet

Mise en œuvre

La mise en œuvre de cette politique est une responsabilité du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer.

Révision linguistique et correction

Marie-Ève Forest

Graphisme et mise en page

Concept K

Imprimé au Québec en 2015

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne aussi bien les femmes que les hommes.



LE PATRIMOINE CULTUREL : UN HÉRITAGE POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Foisonnant de richesses patrimoniales, tant matérielles qu'immatérielles, la Ville de Carleton-sur-Mer reconnaît l'importance de préserver et de mettre en valeur son histoire et les éléments identitaires qui lui sont attribués.

Par l'élaboration de la présente politique, la Ville souhaite inciter la population à s'intéresser au patrimoine culturel. Elle désire également conférer aux citoyens le droit et le devoir de le protéger, mais aussi de le mettre en valeur dans une vision collective de pérennité et de développement pour les générations actuelles et futures.

Déjà en 1999, la Ville de Carleton-sur-Mer déposait sa première politique culturelle, dans le cadre de laquelle des actions précises en patrimoine étaient énoncées. Des outils, des initiatives et des activités à caractère patrimonial ont ensuite découlé des plans d'action de cette politique. La Ville de Carleton-sur-Mer soutient d'ailleurs depuis des années les organismes à vocation patrimoniale ou qui organisent des activités mettant en valeur le patrimoine culturel.

POURQUOI SE DOTER D'UNE POLITIQUE DU PATRIMOINE?

En 2013, le conseil municipal de Carleton-sur-Mer a décidé de doter la population d'une politique du patrimoine culturel. Par cette décision, il reconnaissait que toute la richesse patrimoniale de Carleton-sur-Mer et ses composantes devaient être protégées et mises en valeur.

Une telle politique permet à la ville de s'enrichir d'une approche globale d'intervention en patrimoine. Cette démarche, précisée dans le présent document, tient compte de plusieurs enjeux touchant la préservation, la mise en valeur et la sensibilisation à l'importance de notre patrimoine tant paysager que bâti ou vivant. Pour bien intégrer le patrimoine culturel dans le quotidien municipal, des balises sont requises et la présente politique sert justement à les fixer. Elle fournit également un cadre pour actualiser les actions en continu.

Afin de rendre ce processus significatif et bien ancré dans son milieu, un comité de suivi, formé de citoyens ayant à cœur notre patrimoine, a été formé. Son mandat consistait à valider chaque étape de cette démarche.



QU'EST-CE QUE LE PATRIMOINE CULTUREL?

Pour la Ville de Carleton-sur-Mer, le patrimoine culturel représente tout objet ou ensemble, matériel ou immatériel, reconnu et approprié collectivement, qui mérite d'être protégé, conservé et mis en valeur. Il ne traduit pas seulement notre passé, mais il interagit avec le présent et entrevoit l'avenir.

TYPES DE PATRIMOINE

Il existe six catégories de patrimoine culturel.

Patrimoine immatériel

Le patrimoine immatériel est constitué d'éléments qui peuvent se transmettre d'une personne à une autre ou d'un groupe à un autre.

Paysages culturels patrimoniaux

Un paysage culturel patrimonial est façonné à la fois par des facteurs naturels et par des activités humaines.

Personnages, événements et lieux historiques

Les personnages, les événements et les lieux historiques forment une part importante du patrimoine culturel québécois. Ils appartiennent à la mémoire collective.

Patrimoine mobilier

Le patrimoine mobilier est divisé en deux catégories de biens : les documents (archives, manuscrits, livres, photographies, films, etc.) et les objets patrimoniaux.

Patrimoine immobilier

Le patrimoine immobilier est divisé en deux catégories définies dans la Loi sur le patrimoine culturel : les immeubles et les sites patrimoniaux.

Patrimoine archéologique

Le patrimoine archéologique est constitué de biens et de sites archéologiques. Ce sont des vestiges matériels du passé laissés sur place par des humains, après l'occupation d'un lieu.





ÉTAT DE LA SITUATION

La Ville de Carleton-sur-Mer reconnaît l'importance de préserver et de mettre en valeur les patrimoines mobilier, immobilier et immatériel de son territoire. Elle l'a démontré dans l'élaboration de sa planification stratégique (2012-2022) en favorisant, entre autres, des projets tels que le développement du mont Saint-Joseph, l'aménagement du territoire dans une perspective de développement durable et la tenue des célébrations soulignant le 250^e anniversaire de Carleton-sur-Mer en 2017.

Les actions amorcées en patrimoine culturel font partie intégrante de la Politique culturelle de la Ville, initiée en 1999. Ces actions entreprises, entre autres, par des organismes tels que l'Écomusée Tracadièche, la Corporation de gestion et de mise en valeur du mont Saint-Joseph et Maximum 90, avec son festival automnal La Virée, sont constamment soutenues par la Ville.

La communauté de Carleton-sur-Mer attribue aux immeubles patrimoniaux, aux paysages, aux lieux historiques et au patrimoine immatériel une importance substantielle dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel. La montagne, les barachois et la pointe Tracadigash constituent des éléments majeurs dans la caractérisation du paysage de Carleton-sur-Mer.



Diversification de l'offre

L'offre patrimoniale à Carleton-sur-Mer est diversifiée grâce à des organismes actifs et impliqués dans leur milieu : l'Écomusée Tracadièche, qui organise les causeries estivales; la Corporation de gestion et de mise en valeur du mont Saint-Joseph, qui offre des visites guidées de la chapelle du mont Saint-Joseph; et Écovoile, qui propose des activités d'interprétation dans le cadre de son camp de jour. À cela s'ajoutent des spectacles de contes sur la grève tout au cours de la saison estivale et, en automne, le festival de musique traditionnelle La Virée, qui présente des spectacles, de la danse traditionnelle et des artistes mettant en valeur le patrimoine vivant, en plus de proposer un marché public et une visite du cimetière de Carleton.

Savoir-faire

D'autre part, le savoir-faire traditionnel prend une place importante avec la mise sur pied et l'essor d'entreprises telles que la Microbrasserie Le Naufrageur, la Boulangerie-Pâtisserie La Mie véritable et la Brûlerie du Quai. Le Cercle de Fermières de Carleton, nos gardiennes du patrimoine culinaire et artisanal, joue pour sa part un rôle crucial dans la transmission du savoir-faire.

Consultations

Tout au long des consultations avec la population, qui visaient l'élaboration de la présente politique, on soulignait constamment l'accueil de la population de Carleton-sur-Mer, la fierté de ses citoyens et la présence d'un bénévolat actif. Les célébrations du 250^e anniversaire de Carleton-sur-Mer sauront mettre en valeur ces forces et le dynamisme de la communauté. Elles seront également un outil efficace de sensibilisation et de promotion pour souligner, promouvoir et valoriser les initiatives citoyennes.



LES DÉFIS

L'importance de l'offre patrimoniale constitue à la fois une richesse et un défi pour la Ville, qui aimerait pouvoir offrir un soutien récurrent aux nombreuses initiatives mentionnées précédemment. Les besoins pour le développement, voire le maintien de l'offre patrimoniale sont importants; les initiatives en la matière doivent être soutenues et protégées.

Quant au paysage, le développement de projets sur la montagne est soumis à un Programme d'implantation et d'intégration architecturale. Celui-ci vise à orienter la forme et l'aménagement des terrains, le tracé des rues, de même que l'implantation et l'intégration architecturale des chalets de villégiature et des commerces sur les sommets et les versants de ces montagnes. Le défi consistera à circonscrire davantage le territoire à protéger, à le conserver et à le mettre en valeur pour les années futures.

Malgré des initiatives importantes de conservation, de préservation et de valorisation du patrimoine culturel, l'absence de lieu permanent d'interprétation subsiste toujours à Carleton-sur-Mer. Dans un autre ordre d'idées, en dépit d'un volume important d'archives et d'artéfacts, la Ville ne dispose pas d'un lieu adéquat pour rassembler cette documentation et souhaite trouver une solution.

Grâce à l'Écomusée Tracadièche, des outils sur le patrimoine ont été produits, par exemple, le *Guide de découvertes patrimoniales de Carleton-Saint-Omer*¹ ainsi que le documentaire *De Tracadièche à Carleton-sur-Mer – Une histoire à partager*². Bientôt, une publication sur la mémoire vivante de Carleton-sur-Mer sera réalisée. Comme ces outils peuvent devenir désuets avec le temps, il sera important de les actualiser dans un temps rapproché.

¹ *Guides de découvertes de Carleton-Saint-Omer*, Écomusée Tracadièche, 2004, 84 pages.

² *De Tracadièche à Carleton-sur-Mer – Une histoire à partager*, DVD documentaire produit par l'Écomusée Tracadièche, 2000, 50 minutes.

LE PATRIMOINE CULTUREL ET LES GÉNÉRATIONS FUTURES

La notion de patrimoine est fondamentale pour notre culture; elle reste cependant complexe dans sa pluralité. S'il apparaît essentiel à une majorité de gens de devoir préserver les catégories de patrimoine, il n'est pas aisé pour autant d'avoir le discernement et le recul nécessaires pour les comprendre et les choisir. Ainsi, le défi le plus appréciable à relever dans la démarche actuelle consiste à sensibiliser les jeunes, notre relève, à ces richesses patrimoniales avec des moyens qui puissent les rejoindre, en partant de leur réalité, et qu'ils deviennent ainsi porteurs et acteurs de notre patrimoine culturel.



LA POLITIQUE DU PATRIMOINE CULTUREL DE CARLETON-SUR-MER

La présente politique découle du principe directeur suivant, issu de la Politique culturelle de Carleton-sur-Mer, adoptée en 2013.

Protection du patrimoine : La Ville de Carleton-sur-Mer travaille à la reconnaissance de son passé historique. Elle voit à conserver et à mettre en valeur l'ensemble de son patrimoine, de même qu'à renforcer l'identité locale par l'identité acadienne.

VISION

Le patrimoine culturel de Carleton-sur-Mer constitue une richesse identitaire et culturelle appartenant à tous les citoyens de Carleton-sur-Mer. Il incombe à la Ville, en étroite collaboration avec la communauté, d'assurer la conservation, la préservation et la mise en valeur de cette richesse culturelle dans une perspective de pérennité et de développement pour les générations actuelles et futures.

PRINCIPES DIRECTEURS, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

1

La Ville de Carleton-sur-Mer doit contribuer à la préservation, à la conservation et à la mise en valeur de son patrimoine culturel.

Orientations

- Planifier globalement la gestion du patrimoine culturel en arrimant la Politique aux instruments de gestion municipale.
- Établir un dialogue avec les fabriques d'église et soutenir une démarche sur l'avenir des bâtiments religieux.
- Mettre en valeur le savoir-faire (chasse, pêche, danse, etc.), les personnages, les événements et les lieux historiques.
- Mettre l'accent sur les traditions en patrimoine touristique.

Objectif 1 Mettre en œuvre, d'ici 2018, un plan de développement visant la conservation, la préservation et la mise en valeur du paysage culturel.

Objectif 2 Initier, d'ici le printemps 2016, une démarche de réflexion en collaboration avec les fabriques pour les vocations futures de nos églises.

Objectif 3 Soutenir les initiatives du milieu intégrant et mettant en valeur le patrimoine culturel.



2

La Ville de Carleton-sur-Mer et sa communauté doivent travailler conjointement à la promotion et à la mise en valeur du patrimoine culturel, ainsi qu'à la sensibilisation de la population envers cette richesse.

Orientations

- Se doter d'une image patrimoniale.
- Inciter la population à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine culturel.
- Élargir les actions de sensibilisation à la clientèle jeunesse.
- Développer des outils de sensibilisation simples et polyvalents.

Objectif 1 Mettre en valeur les initiatives en patrimoine culturel des organismes et citoyens à partir de 2017.

Objectif 2 Soutenir les dossiers liés à la préservation et à la conservation de bâtiments représentatifs du milieu.

Objectif 3 Soutenir les initiatives jeunesse dans les actions touchant le patrimoine culturel.

Objectif 4 Soutenir les initiatives qui mettent en valeur les cultures acadienne et micmaque.

3

La Ville de Carleton-sur-Mer doit s'assurer de maintenir et de développer son offre patrimoniale tout en la rendant accessible.

Orientations

- Faire la promotion des biens documentaires, les rendre accessibles et tenir à jour leur mode de gestion.
- Reconnaître et appuyer les initiatives de mise en valeur et de développement provenant des organismes patrimoniaux et des citoyens.
- Rendre l'histoire de Carleton-sur-Mer plus accessible par des moyens novateurs.

Objectif 1 Explorer la possibilité de doter Carleton-sur-Mer d'un espace pour la documentation et les artéfacts d'ici 2018.

Objectif 2 Contribuer à rendre l'offre patrimoniale plus accessible (projet Mer et Montagne, cimetières, quai).

Objectif 3 Réaliser des legs pour la communauté en 2017.

4

La Ville de Carleton-sur-Mer reconnaît l'apport important du patrimoine culturel au développement touristique de la ville.

Orientations

- Reconnaître et appuyer les initiatives de mise en valeur et de développement provenant des organismes patrimoniaux et des citoyens.
- Rendre l'histoire de Carleton-sur-Mer plus accessible par des moyens novateurs.

Objectif 1 Encourager et promouvoir les initiatives visant à renforcer les caractères balnéaire et maritime de la ville.

Objectif 2 Intégrer l'offre patrimoniale sur la carte touristique de la ville (papier ou interactive) à partir de 2017.

CONCLUSION

L'élaboration et l'adoption de la Politique du patrimoine culturel constituent des engagements importants pour la Ville de Carleton-sur-Mer. Ils démontrent un souci et une préoccupation pour la protection, la préservation et la mise en valeur des éléments importants qui constituent son patrimoine culturel.

Cet outil essentiel sert de guide pour établir les priorités d'action en matière de patrimoine et il constitue également une référence pour les prochains plans d'action qui en découlent. Les résultats escomptés devront être perceptibles même après plusieurs années, les objectifs exprimant une intention de changement durable.

La Ville de Carleton-sur-Mer aimerait remercier les comités de bénévoles, les organisations et la population qui ont participé à l'élaboration de cette politique. Elle propose des orientations et des interventions reflétant les besoins exprimés et établit ainsi les bases d'actions stratégiques pour la protection, la préservation et la valorisation du patrimoine culturel de Carleton-sur-Mer.



BIBLIOGRAPHIE

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE,
La Charte des paysages de la Gaspésie, avril 2013, 13 pages.

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE,
Pour un tourisme durable en Gaspésie : la politique-cadre du tourisme durable de la Gaspésie, 29 pages.

ÉCOMUSÉE TRACADIÈCHE, *De Tracadièche à Carleton-sur-Mer – Une histoire à partager*, DVD documentaire, 2000, 50 minutes.

ÉCOMUSÉE TRACADIÈCHE, *Guide de découvertes patrimoniales : Carleton-Saint-Omer*, 2004, 84 pages.

GROUPE-CONSEIL SUR LE PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC, sous la présidence de monsieur Roland Arpin, *Notre patrimoine, un présent du passé*, novembre 2000, 240 pages.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, *La Loi sur le patrimoine culturel – Guide pratique destiné aux municipalités*, octobre 2012, 90 pages.

VILLE DE CARLETON-SUR-MER, *Politique culturelle*, 2013.

VILLE DE MONTRÉAL, *Politique du patrimoine*, mai 2005.

VILLE DE SHAWINIGAN, *Politique du patrimoine*, 2011.

VILLE DE SHERBROOKE, *Politique du patrimoine*, 2013.

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Écomusée Tracadièche

Johane Landry

Paul Lemieux

Ville de Carleton-sur-Mer



ANNEXE I

LA DÉMARCHE

La Politique du patrimoine culturel doit traduire une vision globale et commune des sujets abordés. Son processus d'élaboration doit donc accorder une place importante à la validation des données et des actions proposées auprès de tous les milieux concernés et au sein de la population. Il a donc été convenu d'établir un processus de validation en définissant clairement les rôles de chacun de ses acteurs.

- **Conseil municipal :** Il joue un rôle majeur dans l'approbation de la démarche générale, de l'énoncé politique ainsi que du plan d'action qui en découle.
- **Comité de travail :** Constitué de quatre membres, il a pour mandat de proposer un plan de travail et d'élaborer le contenu de l'énoncé politique et du plan d'action.
- **Comité de suivi :** Composé de cinq citoyens et de quatre membres du comité de travail, il a pour rôle de valider le plan de travail, le diagnostic, les principales orientations et les objectifs puis d'y adhérer, ainsi que de valider le texte de la politique et son plan d'action.
- **Milieu et population :** Les organisations et la population ont été consultées par différents moyens et ont été conviées à une rencontre publique portant sur les principes directeurs et les orientations proposées.

Activités réalisées pour la collecte de données

- Sondages menés auprès de la communauté de Carleton-sur-Mer grâce à un questionnaire dans *Le Hublot* ainsi que sur le site Internet et sur la page Facebook de la Ville; le questionnaire a aussi été distribué à la Maison des jeunes. Total de **84 répondants entre mai et juillet 2015**.
- Activité de sensibilisation tenue sur Facebook : un égopортait (*selfie*) des citoyens montrant le patrimoine de Carleton-sur-Mer.
- Rencontres en groupes de discussion sur le paysage tenues avec Marie-José Fortin. Total de **34 personnes ciblées, réparties sur deux rencontres les 12 et 13 mai 2015**.
- Assemblées de « cuisine » ou rencontres de consultation menées auprès d'organismes de Carleton-sur-Mer : le comité consultatif sur l'urbanisme et Samuel Landry (urbaniste), l'Écomusée Tracadie et Paul Lemieux (président), Écovoile, le comité vert de Carleton-sur-Mer, le Cercle de Fermières de Carleton et la Maison des jeunes. Rencontres tenues **entre les mois d'avril et de juin 2015**.
- Consultation du DVD sur l'histoire de Tracadie, de diverses publications sur Carleton-sur-Mer et du bilan des rencontres sur le 250^e de Carleton-sur-Mer, puis tenue de diverses entrevues et d'une rencontre publique de la fabrique de Carleton.



Le patrimoine est une richesse collective qui engage en la responsabilité de l'État; tous les citoyens doivent y avoir accès; en contrepartie, les responsabilités de sa protection et de sa sauvegarde sont partagées entre l'État et les citoyens.

Roland Arpin

Notre patrimoine, un présent du passé, 2000



Passion
CULTURE



*Culture
et Communications*
Québec 